



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-une, le premier octobre, à quatorze heures,

Les membres de la fédération FITASC se sont réunis en visioconférence, sur convocation faite par le Président en date du 29 juillet 2021.

M. Jean-François PALINKAS préside la séance en sa qualité de Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents et les mandataires des membres représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés. Madame MESSIN Catherine, commissaire aux comptes, informé de la présente Assemblée, est également présente.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts;
- Un exemplaire de la convocation de l'assemblée ;
- Les pouvoirs des membres représentés ;

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision vote bulletin secret
- Rapport moral
- Approbation Compte-rendu rapport AGO 2020
- Approbation des comptes annuels 2020
- Quitus au Comité de Direction
- Rapports Commissaire aux Compte
- Renouvellement mandat commissaire aux comptes
- Cotisations et forfaits 2022
- Exclusion de la FETCAP
- Disposition sur tireurs suspendus ou exclus
- Modifications des cahiers des charges
- Compak Sporting: modifications de règlements
- Fosse Universelle – Universal Trench: modifications de règlements
- Hélices ZZ: modifications de règlements
- Trap1: modifications de règlements
- AGO 2022

\* \* \*



<b>Présents : Membres</b>		<b>Voix</b>
Afrique du Sud, Compak SA	Compak SA, Costa Halkias	3
Afrique du Sud, CTSA SA	CTSA SA, Orazio Cremona	3
Australie, FGFA	FGFA, Greg Dawes	5
Azerbaïdjan, AAF	AAF, Vagif Akhundov	3
Belgique, FBTC	FBTC, Jim Geerts	5
Canada, CCTSF	CCTSF, Luther Cutts	3
Egypte, ESF	ESF, Hazem Hosny	3
Estonie, EHSA	EHSA, Ivar Parn	6
Finlande, FHA	FHA, Tuomas Hallenberg	2
France, FFBT	FFBT, Jean-Michel Moutoufis	6
Italie, FITAV	FITAV, Luciano Rossi	6
Lettonie, LSpF	LSpF, Edgars Shkele	4
Lituanie, LSF	LSF, Giedrius Malakauskas	3
Hongrie, SCFH	SCFH, Csaba Magyar	6
Mexique, FEMECA	FEMECA, Mario A. Canales	6
Monaco, FMT	FMT, David Tomatis	2
Norvège, NSF	NSF, Haavard Larsen	3
Pérou, ASCP	ASCP, Juan Italo	2
Philippines, SCAP	SCAP, Richard Gomez	3
Rep. Tchèque, CSAA	CSAA, Karel Pucalka	2
Roumanie, CSTT	CSTT, Gyorgy Gajdacs	6
Royaume-Uni, BICTSF	BICTSF, Peter Croft	5
Slovénie, SSFS	SSFS, Igor Rakusa	6
Thaïlande, STAT	STAT, Peter Kemchart	3
Tunisie, FTT	FTT, Ridha Manai	1
Zimbabwe, CPSAZ	CPSAZ, Anthony Gibbs	3

**Total Présents : 100**

<b>Pouvoirs : Membre représenté</b>	<b>Délégués</b>	<b>Voix</b>
Allemagne, DSB	DSB, Jannik Roettger	5
Allemagne, DJV	DJV, Peter Clemens	2
Chypre, CSSF	CSSF, Loucas Hamatsos	4
Espagne, ADTP	FFBT, Jean-Michel Moutoufis	2
Etats-Unis, NSCA	NSCA, Joe Cantey	4
Grèce, HSF	HSF, Panagiotis Tsarouchakis	4
Japon, JCSA	JCSA, Naoyuki Oe	2
Maroc, FRMTS	FRMTS, Mostafa Charif	4
Russie, RSU	RSU, Alexander Kokin	6
Suède, SSSF	SSSF, Jonas Edman	3
Ukraine, FSp	FSp, Aleksandr Borodulin	5
<b>Total Pouvoirs :</b>		<b>41</b>
<b>Total présents ou représentés :</b>		<b>141</b>

**Absents non représentés:**

Autriche, ASF		5
Belarus, BCTSF		2



Brésil, FGCT	5
Chili, FECAPCH	2
Danemark, DSU	4
Equateur, FET	3
Emirats Arabes Unis, UAE SA	6
Espagne, RFEC	3
Etats-Unis, USHA	2
Finlande, FSSF	3
Géorgie, SFG	3
Inde, NRAI	3
Irlande, ICPSA	6
Islande, STI	2
Kazakhstan, CTPSF	3
Koweït, KSF	3
Lituanie, LCGSF	2
Malaisie, NSAM	3
Malte, FKNK	4
Norvège, NJFF	2
Nouvelle-Zélande, NZCTA	4
Pays-Bas, PCVN	4
Pologne, PSSP	5
République Slovaque, SSZ	3
République Slovaque, SPK	3
Rep. Tchèque, ASAT	5
Saint Marin, FSTV	2
Singapour, SGC	3
Suède, Svenska Jägareförbundet	2
Suisse, SCSF	5
Tahiti, FPT	2
<b>Total Absents :</b>	<b>104</b>

Membres exemptés du paiement de leur affiliation 2021 et dont le droit de vote est suspendu jusqu'au 31 décembre 2021:

Iran, IRDSI	2
Venezuela, FECADEVE	2
<b>Total</b>	<b>4</b>

Membres suspendus de leur affiliation 2021 et dont le droit de vote est suspendu jusqu'au 31 décembre 2021:

Argentine, FETCAP	2
<b>Total</b>	<b>2</b>

**Sur un total de 245 voix, 141 représente le total des voix des fédérations ayant pris part l'AGO en visio-conférence : le quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance peut donc valablement se tenir conformément à l'article 6.11 de nos statuts.**



Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

**RESOLUTION 1 : DECISION VOTE BULLETIN SECRET**

**FRA:** Décision sur la procédure des votes en ligne des résolutions, selon l'article 6.13.1. des statuts (« *Toutes les décisions sont prises à main levée, excepté si au moins 20 % au moins des voix (Procurations comprises) sont réunies pour demander un vote à bulletin secret* ») Souhaitez-vous que le vote de toutes les résolutions soient à bulletin secret ?

**POUR : 53**  
**CONTRE : 34**  
**ABSTENTION : 10**

*\* La résolution 1 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

**RESOLUTION 2 : RAPPORT MORAL**

**FRA:** Approuvez-vous le rapport moral du Président ?

**POUR : 124**  
**CONTRE : 5**

*\* La résolution 2 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

**RESOLUTION 3 : APPROBATION COMPTE-RENDU RAPPORT AGO 2020**

**FRA:** Approuvez-vous le compte-rendu d'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020 ?

**POUR : 98**  
**ABSTENTION : 16**

*\* La résolution 3 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.*

---

**RESOLUTION 4 : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020**

**FRA:** Approuvez-vous les comptes annuels 2020 ?

**POUR : 104**  
**CONTRE : 5**  
**ABSTENTION : 5**

*\* La résolution 4 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---



#### **RESOLUTION 5 : QUITUS AU COMITE DE DIRECTION**

**FRA** : Acceptez-vous de donner quitus au Comité de Direction et d'affecter la perte de l'exercice 2020 en report à nouveau ?

**POUR : 104**

**CONTRE : 5**

**ABSTENTION : 5**

*\* La résolution 5 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

#### **RESOLUTION 6 : RAPPORTS COMMISSAIRE AUX COMPTE**

**FRA** : Approuvez-vous les deux rapports du Commissaire aux Comptes ?

**POUR : 103**

**CONTRE : 5**

*\* La résolution 6 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

#### **RESOLUTION 7 : RENOUELEMENT MANDAT COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**FRA** : Approuvez-vous le renouvellement de mandat du Commissaire aux Comptes COGEFICA pour une période de 6 exercices ?

**POUR : 108**

**CONTRE : 10**

*\* La résolution 7 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

#### **RESOLUTION 8 : COTISATIONS ET FORFAITS 2022**

Voir ci-dessous les redevances tireurs 2022 ainsi que le montant maximum d'inscription révisées et adoptées à l'unanimité par le Comité de Direction :



FORFAITS ET TAXES TIREURS FITASC COMPETITIONS 2022										
Championnat	Forfait Fédération organisatrice (€)	Inscription équipe nationale (toutes catégories) (€)	Participation FITASC tireur (€)	Participation FITASC tireur (€) Grand Prix	Participation FITASC tireur (€) Grand Prix	Participation FITASC tireur (€) Grand Prix	Participation gestion internet	Montant Maximum des inscriptions		Vote du Comité de Direction
				Tranche participants <200	Tranche participants 200+ -400	Tranche participants 400+		Montant de l'inscription (€)	Transfert par la FITASC à l'organisateur (€) (*)	
<b>Tir aux Hélices</b>										
Championnat du monde	3 190	100	40				7			oui
Championnat d'Europe	2 550	100	40				7			oui
Championnat des Amériques	1 570	100	30							oui
Championnat d'Afrique	1 570	100	30							oui
Grand Prix FITASC	785			20	15	10				oui
<b>Fosse universelle</b>										
Championnat du Monde	7 650	100	40				7	250	203	oui
Championnat d'Europe	5 870	100	40				7	250	203	oui
Championnat d'Afrique	960	100	35				7	210	168	oui
Grand Prix FITASC	785			20	15	10		185		oui
<b>Parcours de chasse</b>										
Championnat du Monde	11 110	100	40				7	295	248	oui
Championnat d'Europe	8 000	100	40				7	295	248	oui
Championnat d'Océanie	1 570	100	35					255	220	oui
Championnat d'Afrique	960	100	35				7	255	213	oui
Championnat d'Amérique du Nord	960	100	35					255	220	oui
Championnat d'Amérique Latine	960	100	35					255	220	oui
Championnat d'Asie	960	100	35					255	220	oui
Grand Prix FITASC	785			20	15	10		215		oui
<b>Compak Sporting</b>										
Championnat du Monde	7 650	100	40				7	255	208	oui
Championnat d'Europe	5 870	100	40				7	255	208	oui
Championnat d'Afrique	960	100	35				7	225	183	oui
Championnat d'Asie	960	100	35					205	170	oui
Grand Prix FITASC	785			20	15	10		205		oui
<b>Tir Combiné de Chasse</b>										
Championnat d'Europe	1 020	1 200	25					240	215	oui

**Cotisation annuelle 2022 :**

Il est proposé de porter la cotisation annuelle de membre à 735 € (au lieu de 720 €), et le montant de l'affiliation à une discipline à 370€ (au lieu de 365€).

**FRA :** Approuvez-vous les cotisations annuelles 2022, les montants des forfaits et des participations tireur lors des compétitions 2022 ?

**POUR : 87**

**CONTRE : 16**

**ABSTENTION : 5**

**\* La résolution 8 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés**



## **RESOLUTION 9 : EXCLUSION DE LA FETCAP**

**FRA** : Approuvez-vous l'exclusion de la fédération argentine FETCAP à compter du 1er janvier 2022 si celle-ci n'a pas régularisé le règlement de ces 3 factures au 31 décembre 2021

**POUR : 104**

**CONTRE : 8**

*\* La résolution 9 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

### **Information sur les suspensions d'affiliation et les exemptions approuvées par le Comité de Direction**

Lors de la réunion par correspondance du 13 septembre 2021, le Comité de Direction a approuvé :

- Qu'un délai de règlement de cotisation au 31/12/21 soit accordé aux trois fédérations National Shooting Association of Malaysia (NSAM) et FECAPECH du Chili (Ces fédérations peuvent participer à notre AGO 2021 en tant que membre de plein droit);
- Que si l'une de ces fédérations n'a pas réglé sa cotisation 2021 au 31/12/21, elle sera alors suspendue à compter du 1er janvier 2022 ;
- Que les fédérations vénézuélienne FECADEVE et IRDSI d'Iran soient exemptées du paiement de leur cotisation 2021 (En conséquence elles restent membres de plein droit de la FITASC, seul leur droit de vote est suspendu jusqu'au 31 décembre 2021).

### **Informations sur affiliation de nouveaux membres entre juillet 2020 et septembre 2021**

- Affiliation de la Sporting Federation of Georgia (SFG) au Compak Sporting et au Parcours de Chasse ;
  - Affiliation de la Polish Shooting Association (Pologne) pour le Tir aux Hélices et la Trap1.
- 

## **RESOLUTION 10 : DISPOSITION SUR TIREURS SUSPENDUS OU EXCLUS**

**FRA** : Approuvez-vous la disposition ci-dessous, proposée par la fédération française FFBT et concernant les tireurs ayant fait l'objet d'un retrait de licence par leur fédération nationale ?

*« Lorsqu'un tireur fait l'objet, par sa fédération nationale, d'un retrait ou d'une suspension de licence devenue exécutoire, cette fédération en informe immédiatement la FITASC, laquelle, à son tour, en informe ses membres, lesquels s'engagent à ne pas délivrer de licence à ce tireur, afin de ne pas lui permettre de continuer à pratiquer le tir sportif aux plateaux d'argile dans les pays membres de la FITASC, pour la durée de ce retrait ou de cette suspension. »*

**POUR : 101**

**CONTRE : 11**

**ABSTENTION : 2**

*\* La résolution 10 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

**RESOLUTION 11 : MODIFICATIONS DES CAHIERS DES CHARGES**

**FRA :** Approuvez-vous que, dans un but d'uniformisation de prise en charge des honoraires du secrétaire de compétitions à compter de 2022, il est proposé de transférer à l'organisateur la totalité des honoraires du secrétariat Fitasc des championnats d'Europe et du Monde de Fosse Universelle et de Tir aux Hélices (comme au Compak Sporting et au Parcours de Chasse) ?

**POUR : 94**

**CONTRE : 11**

**ABSTENTION : 7**

**\* La résolution 11 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés**

**RESOLUTION 12 : COMPAK SPORTING: MODIFICATIONS DE REGLEMENTS**

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<p><b>Article 17.4 : Déroulement du tir d'une série</b></p> <p>Positionnement des tireurs (voir annexe 4) :</p> <p>Les tireurs de la planche se mettent en place sur les postes de tir et dans l'ordre défini sur la feuille d'enregistrement des résultats.</p> <p>Le tireur en attente derrière le poste de tir N° 1, est prêt à prendre la place du tireur, dès que le tireur du poste 5 a terminé de tirer les plateaux de son menu.</p> <p>La position du fusil au moment du commandement est libre (épaulé ou non).</p> <p>Tous les plateaux doivent être tirés épaulé.</p> <p>Les tireurs tirent, à tour de rôle, chaque plateau simple et doublé dans l'ordre de son menu.</p> <p>Un délai de 10 secondes maximum est accordé au tireur pour commander son ou ses plateaux après le tir du plateau du poste précédent.</p> <p>L'Arbitre doit signaler au tireur du poste 1 quand c'est à lui de tirer.</p> <p>Lorsque le tireur du poste N°5 a terminé de tirer les plateaux de son menu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il se positionne en attente derrière le poste N°1</li><li>• Les autres tireurs se déplacent vers le poste immédiatement à leur droite</li><li>• Le tireur qui était en attente précédemment prend place sur le poste N°1.</li></ul> <p>Après avoir tiré son poste, le concurrent attendra que le tireur suivant ait fini de tirer le sien, avant de prendre sa place, tout en veillant à ne pas déranger le tireur en action.</p> <p>C'est toujours le tireur du poste N°1 qui commence la série de cinq plateaux.</p> <p>Le changement de poste se fait obligatoirement le fusil «OUVERT ET NON CHARGE».</p> <p>Pour le tir en ligne, seul le premier tireur de la journée sera précédé d'un arbitre ou d'un tireur hors compétition, qui effectuera ou simulera le tir de l'ensemble sur les 5 postes de la série. Toutefois, en cas d'interruption du tir de plus de 10 minutes, l'arbitre montrera les 6 plateaux simples.</p> <p>De même, le dernier tireur de la journée sera suivi d'un arbitre ou d'un tireur hors compétition qui lui montrera à chaque poste le 1er plateau de son ou ses doublés(s).</p> <p>Pour le Compak par planche, seuls les plateaux simples et les doublés simultanés sont présentés une seule fois le matin à la première planche, sauf en cas d'interruption prolongée du tir. En cas d'interruption du tir de plus de 10 minutes, l'arbitre montrera les 6 plateaux simples.</p>	<p><b>Article 17.4 : Déroulement d'une série au tir par planche (voir annexe 4)</b></p> <p>Les tireurs de la planche se mettent en place sur les postes de tir et dans l'ordre défini sur la feuille d'enregistrement des résultats.</p> <p><b>Seuls les plateaux simples de A à F et tous les doublés simultanés seront montrés une fois le matin à la première planche de la façon suivante :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le tireur en position 1 appelle tous les plateaux simples de A à F (maximum 2 plateaux) ;</li><li>2. L'arbitre va ensuite montrer tous les doublés simultanés de la position 1 à 5.</li></ol> <p>L'arbitre annonce "start" ou "compétition" au premier tireur de la planche.</p> <p>En cas d'interruption du tir de plus de 10 minutes, l'arbitre montrera les 6 plateaux simples.</p> <p>Le tireur en attente derrière le poste de tir N° 1, est prêt à prendre la place du tireur, dès que le tireur du poste 5 a terminé de tirer les plateaux de son menu.</p> <p>La position du fusil au moment du commandement est libre (épaulé ou non).</p> <p>Tous les plateaux doivent être tirés épaulé.</p> <p>Les tireurs tirent, à tour de rôle, chaque plateau simple et doublé dans l'ordre de son menu.</p> <p>Un délai de 10 secondes maximum est accordé au tireur pour commander son ou ses plateaux après le tir du plateau du poste précédent.</p> <p>L'Arbitre doit signaler au tireur du poste 1 quand c'est à lui de tirer.</p> <p>Lorsque le tireur du poste N°5 a terminé de tirer les plateaux de son menu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il se positionne en attente derrière le poste N°1</li><li>• Les autres tireurs se déplacent vers le poste immédiatement à leur droite</li><li>• Le tireur qui était en attente précédemment prend place sur le poste N°1.</li></ul> <p>Après avoir tiré son poste, le concurrent attendra que le tireur suivant ait fini de tirer le sien, avant de prendre sa place, tout en veillant à ne pas déranger le tireur en action</p> <p>C'est toujours le tireur du poste N°1 qui commence la série de cinq plateaux.</p> <p>Le changement de poste se fait obligatoirement le fusil «OUVERT ET NON CHARGE».</p>





	<p><b>Article 17.5 Déroulement d'une série au tir en ligne</b></p> <p><b>A. Doublé coup de fusil</b></p> <p>Le tireur 1 entre sur le poste de tir 1, le tireur 2 est en position d'attente, l'arbitre se tient à gauche du poste n°1.</p> <p>1. L'arbitre montre les plateaux simples de A à F, deux fois maximum sur demande du tireur 1.</p> <p>L'arbitre annonce "start" ou "competition".</p> <p>Le tireur 1 appelle et tire tous les plateaux simples dans l'ordre du menu.</p> <p>2. L'arbitre montre le premier plateau du doublé coup de fusil (jusqu'à ce qu'un tireur soit au poste de tir n°5), et alors le tireur tire le doublé. Répétition s'il y a un second doublé.</p> <p>3. La phase 2 est répétée jusqu'à ce que tous les postes de tir soient occupés, c'est-à-dire montrer le premier plateau du (ou des) doublé(s) au tireur du poste de tir n°1.</p> <p><b>B. Doublé simultané</b></p> <p>1. Comme expliqué ci-dessus en 1, l'arbitre montre au premier tireur les plateaux simples de A à F et le(s) doublé(s) simultané(s).</p> <p>L'arbitre annonce "start" ou "competition".</p> <p>2. L'arbitre montre le premier plateau du doublé simultané (jusqu'à ce qu'un tireur soit au poste de tir n°5) au tireur suivant au poste n°1, et alors le tireur tire le doublé. Répétition s'il y a un second doublé.</p> <p>NOTE : Le(s) doublé(s) simultané(s) complet(s) n'est montré qu'au premier tireur du tir en ligne au poste n°1. Après quoi, seul le premier plateau du(des) doublé(s) simultané(s) sera montré au tireur suivant au poste 1. Ceci est répété jusqu'à ce que le tireur de départ ait terminé de tirer tous ses plateaux au poste 5 et que la ligne est complète.</p> <p>Toutefois, en cas d'interruption du tir de plus de 10 minutes, l'arbitre montrera les 6 plateaux simples.</p> <p><b>C. Fin du tir en ligne dans tous les cas de figure</b></p> <p>Lorsque le dernier tireur de la ligne passe en position 2, l'arbitre passe en position 1. Après que tous les plateaux simples ont été tirés, l'arbitre montre le premier plateau du doublé dans l'ordre du menu au tireur en position 2, avant le tireur tente son(ses) doublé(s).</p> <p>Ceci est répété à chaque position jusqu'à ce que le dernier tireur termine le tour.</p>
--	--

**FRA :** Approuvez-vous les modifications du règlements Compak Sporting, présentées par la Commission Technique et approuvées par le Comité de Direction ?

**POUR : 101**

**CONTRE : 5**

**ABSTENTION : 5**

**\* La résolution 12 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés**

**RESOLUTION 13 : FOSSE UNIVERSELLE UNIVERSAL TRENCH : MODIFICATIONS DE REGLEMENTS**

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
	<b>Chap 5 – Organisation de la compétition</b> <b>Création du point 5.15</b> <b>5.15</b> En cas d'abandon d'un tireur avant la fin de la compétition, celui-ci, avant de partir, doit obligatoirement informer le secrétariat de son abandon. Faute de quoi, sa fédération nationale en sera informée et pourra prendre toute disposition qui lui semblera appropriée.
<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.01</b> Le tir est dirigé par un chef arbitre possédant sa licence d'arbitre international F.I.T.A.S.C. Après chaque lancement il doit signaler clairement si le plateau doit être compté bon ou zéro.	<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.01</b> Le tir <b>sur chaque fosse</b> est dirigé par un chef arbitre possédant sa licence d'arbitre international F.I.T.A.S.C. Après chaque lancement <b>il doit informer le tireur, suffisamment clairement pour être sûr que celui-ci entend sa décision, si le plateau doit être compté bon ou zéro.</b> <b>Si le tireur conteste la décision de l'arbitre, il doit lever immédiatement la main en disant « proteste » et cela avant que le tireur suivant ait appelé son plateau. Passé ce délai, aucune contestation ne pourra être prise en compte.</b>
<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.02</b> L'arbitre et ses assistants, sous le contrôle du jury, font appliquer les règlements, s'assurent de la sécurité du public présent, en veillant à ce que ce dernier ne gêne pas les tireurs.	<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.02</b> <b>L'arbitre</b> , sous le contrôle du jury, fait appliquer les règlements, s'assure de la sécurité du public présent, en veillant à ce que ce dernier ne gêne pas les tireurs.
<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.03</b> L'arbitre est assisté par trois arbitres auxiliaires choisis parmi les concurrents du groupe précédent. Les tireurs ne peuvent pas refuser de remplir cette fonction si elle leur est demandée, mais l'arbitre a le droit d'accepter un remplaçant, parmi les tireurs de la compétition. Le tireur qui refuse d'accepter la fonction d'arbitre auxiliaire lorsque cela lui est demandé, ou tarde ostensiblement à occuper son poste, peut se voir sanctionné (art. 11.04).	<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.03</b> L'arbitre est assisté par <b>deux assistants marqueurs</b> choisis parmi les concurrents du groupe précédent. Les tireurs ne peuvent pas refuser de remplir cette fonction si elle leur est demandée, mais l'arbitre a le droit d'accepter un remplaçant, parmi les tireurs de la compétition. Le tireur qui refuse d'accepter la fonction <b>d'assistant marqueur</b> lorsque cela lui est demandé, ou tarde ostensiblement à occuper son poste, <b>se verra sanctionné par 5 zéros déduits de son dernier score.</b> <b>En cas d'arbitrage électronique un seul assistant marqueur est nécessaire.</b>
<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.04</b> On doit placer un assistant de chaque côté du pas de tir, dans une position telle qu'il puisse observer l'ensemble de la zone de tir. Le troisième assistant doit être placé près du tableau d'affichage ou du boulier, afin d'enregistrer publiquement les décisions de l'arbitre et de renseigner les tireurs.	<b>Chap 6 – Arbitres</b> <b>6.04</b> On doit placer un assistant de chaque côté du pas de tir, dans une position telle qu'il puisse observer l'ensemble de la zone de tir. <b>Le troisième assistant doit être placé près du tableau d'affichage ou du boulier, afin d'enregistrer publiquement les décisions de l'arbitre et de renseigner les tireurs.</b>



VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<p><b>Chap 6 – Arbitres</b></p> <p><b>6.05</b> Le juge arbitre principal prend seul ses décisions. Si l'un des arbitres auxiliaires a une opinion différente, il doit lever le bras pour en informer l'arbitre principal qui prend alors une décision définitive. Toutefois, avant de prendre cette décision, il peut consulter les autres arbitres auxiliaires.</p>	<p><b>Chap 6 – Arbitres</b></p> <p><b>6.05</b> Le juge arbitre principal prend seul ses décisions. Si l'un des <b>assistants marqueurs</b> a une opinion différente, il doit lever le bras pour en informer l'arbitre principal qui prend alors une décision définitive. <b>Toutefois, avant de prendre sa décision finale, l'arbitre devrait consulter les l'autre assistant marqueur.</b></p>
<p><b>Chap 6 – Arbitres</b></p> <p><b>6.06</b> Immédiatement après chaque série, les planches de tir sont examinées et comparées. Si l'une des marques ne correspond pas à l'autre, seule celle correspondant au tableau ou boulier sera valable.</p> <p>Après cette vérification, les résultats des séries sont annoncés à haute voix par l'arbitre, de façon à ce que les tireurs puissent les entendre. Chaque tireur doit alors vérifier et signer son résultat final, avant de quitter le pas de tir.</p> <p>Aucune réclamation ne sera admise après cette formalité.</p>	<p><b>Chap 6 – Arbitres</b></p> <p><b>6.06</b> Immédiatement après chaque série, les planches de tir sont examinées et comparées. <b>Si l'une des marques ne correspond pas à l'autre, seule celle correspondant au tableau ou boulier sera valable. En cas de litige seul l'arbitre peut décider du score définitif.</b></p> <p>Après cette vérification, les résultats des séries sont annoncés à haute voix par l'arbitre, de façon à ce que les tireurs puissent les entendre. Chaque tireur doit alors vérifier et signer son résultat final, avant de quitter le pas de tir.</p> <p><b>Aucune réclamation ne sera admise après cette formalité.</b></p>
<p><b>Chap 6 – Arbitres</b></p> <p><b>6.11</b> Au tir en ligne, l'arbitrage électronique est obligatoire : un arbitre principal et un arbitre assistant devront être obligatoirement présents pendant le déroulement de l'épreuve.</p>	<p><b>Chap 6 – Arbitres</b></p> <p><b>6.11</b> Au tir en ligne, l'arbitrage électronique est obligatoire : un arbitre principal et un <b>assistant marqueur</b> devront être obligatoirement présents pendant le déroulement de l'épreuve.</p>
<p><b>Chap 11 – Sanctions</b></p> <p><b>11.06</b> Si un tireur ne se présente pas après avoir été appelé une fois par l'arbitre et avant que l'ordre de commencer le tir ait été donné, alors le score du tireur en retard est 25 zéros.</p> <p>Si le tireur juge qu'il a une raison valable pour son retard, IL DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Saisir le jury par écrit, le jour même, avec accompagnement de la somme prescrite pour la réclamation.</li><li>2. Se conformer à la décision du jury.</li><li>3. Si le jury considère la raison invoquée valable il pourra l'autoriser à tirer sa série dans un autre groupe, sans pénalité (la somme versée sera remboursée).</li><li>4. Si le jury juge que la raison invoquée n'est pas valable, celui-ci aura 25 zéros, correspondant aux 25 plateaux non tirés (la somme versée ne sera pas remboursée).</li></ol>	<p><b>Chap 11 – Sanctions</b></p> <p><b>11.06</b> <b>A son tour, le tireur concurrent doit être prêt à tirer immédiatement. Il doit avoir avec lui l'équipement et les munitions pour la série complète.</b></p> <p><b>Pour le tir par planche :</b> si un tireur ne se présente pas après avoir été appelé une fois par l'arbitre et avant que l'ordre de commencer le tir ait été donné, alors le score du tireur en retard est 25 zéros.</p> <p><b>Pour le tir en ligne :</b> si le numéro de dossard du tireur en retard a déjà été annulé dans le système informatique, et que le tireur suivant est sur le poste 1, alors le score du tireur en retard sera de 25 zéros.</p> <p><b>Dans ces deux cas l'arbitre n'a pas à chercher ou à appeler le tireur manquant.</b></p> <p>Si le tireur juge qu'il a une raison valable pour son retard, IL DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Saisir le jury par écrit, le jour même, avec accompagnement de la somme prescrite pour la réclamation.</li><li>2. Se conformer à la décision du jury.</li><li>3. Si le jury considère la raison invoquée valable il pourra l'autoriser à tirer sa série dans un autre groupe, sans pénalité (la somme versée sera remboursée).</li><li>4. Si le jury juge que la raison invoquée n'est pas valable, celui-ci aura 25 zéros, correspondant aux 25 plateaux non tirés (la somme versée ne sera pas remboursée).</li></ol>



**FRA :** Approuvez-vous les modifications du règlements Fosse Universelle Universal Trench, présentées par la Commission Technique et approuvées par le Comité de Direction ?

**POUR : 102**

**CONTRE : 10**

**ABSTENTION : 2**

*\* La résolution 13 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.*

#### **RESOLUTION 14 : HELICES ZZ: MODIFICATIONS DE REGLEMENTS**

<b>VERSION ACTUELLE</b>	<b>NOUVELLE PROPOSITION</b>
<p><b>6.5 Procédures de tir avec des lanceurs manuels (délai de tir)</b></p> <p>Le sonopull doit avoir un système visuel « lumineux » qui avertit le tireur du départ et de la fin de la procédure de tir (voir dessin 1.2.D, à titre d'exemple).</p> <p>Lorsque le tireur se présente sur le poste de tir et que les employés qui chargent les lanceurs ou « COUREURS » ont atteint une position de sécurité, le tireur charge son fusil, l'arbitre appuie sur le bouton qui active les lanceurs d'hélice (le fait que les « Coureurs » ont atteint la position de sécurité doit être signalé avec un « drapeau de sécurité »).</p> <p>Si l'arbitre juge que le tireur perd du temps en chargeant son fusil, l'arbitre le sanctionnera avec un « avertissement ».</p> <p>Dès que le signal lumineux avertisseur arrive en face du tireur, il/elle dispose de 12 secondes pour commander le lancement de l'hélice. Au bout de 12 secondes, le voyant clignote pendant 8 secondes, et si le tireur n'a toujours pas appelé l'hélice au bout de 8 secondes (soit 20 secondes au total après que le voyant pilote s'est allumé), les lanceurs s'arrêtent alors et la note du tireur est « ZERO ». Le tireur doit appeler la cible mais il ne doit pas la tirer.</p> <p>Si l'arbitre considère que le tireur a été perturbé par un élément extérieur qui a retardé la commande de lancement de l'hélice, il peut alors décider de lui accorder un nouveau cycle complet de 20 secondes.</p> <p>Si le tireur doit tirer plusieurs hélices de suite, dès que la note pour l'hélice précédente a été annoncée, l'arbitre appuie à nouveau sur le bouton pour démarrer les lanceurs.</p> <p>Si le tireur tire involontairement avant la commande « PULL », il/elle recevra un « NO BIRD » et devra payer une nouvelle hélice. Le minuteur du « délai de tir » ne sera pas réarmé.</p> <p>Si l'hélice est lancée avant la commande « PULL » du tireur, il/elle peut refuser de tirer cette hélice. Si, toutefois, il/elle la tire, le résultat sera enregistré. Le minuteur du délai de tir sera réarmé.</p>	<p><b>6.5 Procédures de tir avec des lanceurs manuels (délai de tir)</b></p> <p>Le sonopull doit avoir un système visuel « lumineux » qui avertit le tireur du départ et de la fin de la procédure de tir (voir dessin 1.2.D, à titre d'exemple).</p> <p>Lorsque le tireur se présente sur le poste de tir et que les employés qui chargent les lanceurs ou « COUREURS » ont atteint une position de sécurité, l'arbitre appuie sur le bouton qui active les lanceurs d'hélice et dit "time" ou "pronto" pour l'avertir que les hélices sont lancées (le fait que les « Coureurs » ont atteint la position de sécurité doit être signalé avec un « drapeau de sécurité »).</p> <p>Le tireur dispose alors 20 secondes pour charger et fermer son arme, puis appeler l'hélice. Au-delà de ce délai, le micro sera coupé et l'hélice sera comptée zéro.</p> <p>Si l'arbitre considère que le tireur a été perturbé par un élément extérieur qui a retardé la commande de lancement de l'hélice, il peut alors décider de lui accorder un nouveau cycle complet de 20 secondes.</p> <p>Si le tireur doit tirer plusieurs hélices de suite, dès que la note pour l'hélice précédente a été annoncée, l'arbitre appuie à nouveau sur le bouton pour démarrer les lanceurs.</p> <p>Si l'hélice est lancée avant la commande « PULL » du tireur, il/elle peut refuser de tirer cette hélice. Si, toutefois, il/elle la tire, le résultat sera enregistré. Le minuteur du délai de tir sera réarmé.</p>



VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<p><b>6.6 Procédures de tir avec lanceurs automatiques (délai de tir)</b></p> <p>Le sonopull doit être doté d'un système visuel « lumineux » qui avertit le tireur du départ et de la fin de la procédure de tir (voir dessin 1.2.D, à titre d'exemple)</p> <p>Lorsque le tireur se présente sur le poste de tir et lorsqu'il a chargé son fusil, l'arbitre appuie sur le bouton qui active les lanceurs d'hélice.</p> <p>Si l'arbitre juge que le tireur perd du temps en chargeant son fusil, l'arbitre le sanctionnera avec un « avertissement ».</p> <p>Dès que le signal lumineux avertisseur arrive en face du tireur, il/elle dispose de 12 secondes pour commander le lancement de l'hélice. Au bout de 12 secondes, le voyant clignote pendant 8 secondes, et si le tireur n'a toujours pas appelé l'hélice au bout de ces 8 secondes (soit 20 secondes au total après que le voyant pilote s'est allumé), les lanceurs s'arrêtent alors et la note du tireur est « ZERO ». Le tireur devra appeler la cible mais il n'aura pas le droit de la tirer.</p> <p>Si l'arbitre considère que le tireur a été perturbé par un élément extérieur qui a retardé sa commande de lancement de l'hélice, il peut alors décider de lui accorder un nouveau cycle complet de 20 secondes.</p> <p>Si le tireur doit tirer plusieurs hélices de suite, dès que la note pour l'hélice précédente a été annoncée, l'arbitre appuie à nouveau sur le bouton pour démarrer les lanceurs.</p> <p>Si le tireur tire involontairement avant la commande « PULL », il/elle recevra un « NO BIRD » et devra payer une nouvelle hélice. Le minuteur du « Délai de tir » sera réarmé.</p> <p>Si l'hélice est lancée avant l'ordre « PULL » du tireur, il/elle peut refuser de tirer cette hélice. Cependant, s'il/elle tire cette hélice, le résultat sera enregistré. Le minuteur sera réarmé.</p>	<p><b>6.6 Procédures de tir avec lanceurs automatiques (délai de tir)</b></p> <p>Le sonopull doit être doté d'un système visuel « lumineux » qui avertit le tireur du départ et de la fin de la procédure de tir (voir dessin 1.2.D, à titre d'exemple).</p> <p>Lorsque le tireur se présente sur le poste de tir, l'arbitre appuie sur le bouton qui active les lanceurs d'hélice, et dit "time" ou "pronto" pour l'avertir que les hélices sont lancées.</p> <p>Le tireur dispose alors 20 secondes pour charger et fermer son arme, puis appeler l'hélice. Au-delà de ce délai, le micro sera coupé et l'hélice sera comptée zéro.</p> <p>Si l'arbitre considère que le tireur a été perturbé par un élément extérieur qui a retardé sa commande de lancement de l'hélice, il peut alors décider de lui accorder un nouveau cycle complet de 20 secondes.</p> <p>Si le tireur doit tirer plusieurs hélices de suite, dès que la note pour l'hélice précédente a été annoncée, l'arbitre appuie à nouveau sur le bouton pour démarrer les lanceurs.</p> <p>Si l'hélice est lancée avant l'ordre « PULL » du tireur, il/elle peut refuser de tirer cette hélice. Cependant, s'il/elle tire cette hélice, le résultat sera enregistré. Le minuteur sera réarmé.</p>
<p><b>2.8.2.2 Championnat continental</b></p> <p>Pour les trois premières places et pour toutes les catégories :</p> <p>5 hélices sans élimination (2+2+1).</p> <p>En cas d'égalité : 2 cibles par tireur avec élimination au premier zéro.</p>	<p><b>2.8.2.2 Championnat continental</b></p> <p>Pour les trois premières places et pour toutes les catégories :</p> <p>5 hélices sans élimination (2+2+1).</p> <p>En cas d'égalité : les tireurs se départageront en tirant des doublés coup de fusil entre la machine 2 et la machine 4, avec élimination au premier zéro. En cas de no bird pour la seconde hélice, aucun score n'est acquis pour la première et le doublé est à retirer complètement.</p>
<p><b>2.8.2.3 Championnat du monde</b></p> <p>1. Pour les trois premières places de la catégorie OPEN: 10 hélices sans élimination.</p> <p>En cas d'égalité : 2 cibles par tireur avec élimination au premier zéro.</p> <p>2. Pour les trois premières places de toutes les AUTRES catégories :</p> <p>5 hélices sans élimination (2+2+1).</p> <p>En cas d'égalité : 2 cibles par tireur avec élimination au premier zéro.</p>	<p><b>2.8.2.3 Championnat du monde</b></p> <p>1. Pour les trois premières places de la catégorie OPEN : 10 hélices sans élimination.</p> <p>En cas d'égalité : les tireurs se départageront en tirant des doublés coup de fusil entre la machine 2 et la machine 4, avec élimination au premier zéro. En cas de no bird pour la seconde hélice, aucun score n'est acquis pour la première et le doublé est à retirer complètement.</p> <p>2. Pour les trois premières places de toutes les AUTRES catégories :</p> <p>5 hélices sans élimination (2+2+1).</p> <p>En cas d'égalité : les tireurs se départageront en tirant des doublés coup de fusil entre la machine 2 et la machine 4, avec élimination au premier zéro. En cas de no bird pour la seconde hélice, aucun score n'est acquis pour la première et le doublé est à retirer complètement.</p>



**FRA** : Approuvez-vous les modifications du règlements Tir aux Hélices, présentées par la Commission Technique, testées en 2021 et approuvées par le Comité de Direction ?

**POUR : 85**

**CONTRE : 5**

**ABSTENTION : 17**

*\* La résolution 14 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

## RESOLUTION 15 : TRAP1: MODIFICATIONS DE REGLEMENTS

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<p><b>Chapitre 1 : GENERALITES</b></p> <p><b>Article 1.1</b></p> <p>Un stand de Trap1 comporte un seul appareil de lancement multi oscillant (vertical et horizontal) qui est placé dans une excavation couverte au niveau du sol par un toit fixe ou articulé.</p>	<p><b>Chapitre 1 : GENERALITES</b></p> <p><b>Article 1.1</b></p> <p>1.1 Un stand de Trap1 comporte un seul appareil de lancement oscillant <b>horizontalement</b> qui est placé <b>soit</b> dans une excavation couverte au niveau du sol par un toit fixe ou articulé, <b>soit posé au sol, son socle étant à la même hauteur que le pas de tir. Dans ce cas, la machine devra être recouverte par un abri (voir annexe 2)</b></p>
<p><b>Article 1.3</b></p> <p>La machine doit être installée dans une fosse, de sorte que le point pivot du bras de lancement soit de 50 cm (+/- 10 cm) en dessous de la surface supérieure du toit de la fosse. Il est recommandé que la machine soit reculée un minimum pour permettre aux cibles des grands angles d'apparaître aussi près de la marque centrale que possible.</p>	<p><b>Article 1.3</b></p> <p><b>La distance minimum entre deux fosses doit être de 25 mètres mesurés entre les centres des deux postes 3.</b></p>
<p><b>Article 1.4</b></p> <p>Un plateau d'argile doit être posé sur le toit de la fosse, juste au-dessus de la machine pour indiquer le point de sortie du plateau lorsque la machine est réglée pour lancer un plateau droit à.</p>	<p><b>Article 1.4 supprimé</b></p>
<p><b>Article 1.5</b></p> <p>La distance minimum entre deux fosses doit être de 25 mètres, mesurée entre les centres des deux postes 3.</p>	<p><b>Article déplacé au point 1.3</b></p>



<p><b>Chapitre 3 : TRAJECTOIRES</b></p> <p><b>Article 3.1</b></p> <p>Le plateau lancé doit avoir une longueur de trajectoire par vent nul, conforme au plan ci- après (avec une tolérance de +/- 5 mètres). Cette distance doit être mesurée depuis le point pivot de bras de lancement mesuré dans la direction de la trajectoire avec la machine réglée pour lancer le plateau à une hauteur de 2 m du niveau du sol (annexe 1).</p> <p>Schémas des fosses recommandés :          Quand la machine est réglée pour un angle maximum de 35 degrés, la distance du lancé devrait être de 55 mètres ;          Quand la machine est réglée pour un angle maximum de 30 degrés, la distance du lancé devrait être de 55 mètres ;</p> <p>Pour une compétition internationale, tous les schémas de fosses recommandés devront être utilisés sur les différentes installations de tir.</p>	<p><b>Chapitre 3 : TRAJECTOIRES</b></p> <p><b>Article 3.1</b></p> <p>3.1 Le plateau lancé doit avoir une longueur de trajectoire par vent nul, conforme au plan ci- après (avec une tolérance de +/- 5 mètres). Cette distance doit être mesurée depuis le point pivot de bras de lancement mesuré dans la direction de la trajectoire avec la machine réglée pour lancer le plateau à une hauteur conforme au tableau ci- après.</p> <p><del>Schémas des fosses recommandés :</del>  <del>Quand la machine est réglée pour un angle maximum de 35 degrés, la distance du lancé devrait être de 55 mètres ;</del></p> <p><del>Quand la machine est réglée pour un angle maximum de 30 degrés, la distance du lancé devrait être de 55 mètres</del></p> <p><del>Pour une compétition internationale, tous les schémas de fosses recommandés devront être utilisés sur les différentes installations de tir.</del></p> <table border="1"> <tr><td>Grille 1</td><td>Hauteur : 1.70m</td><td>Distance : 45m</td></tr> <tr><td>Grille 2</td><td>Hauteur : 1.70m</td><td>Distance : 50m</td></tr> <tr><td>Grille 3</td><td>Hauteur : 1.70m</td><td>Distance : 55m</td></tr> <tr><td>Grille 4</td><td>Hauteur : 2.00m</td><td>Distance : 45m</td></tr> <tr><td>Grille 5</td><td>Hauteur : 2.00m</td><td>Distance : 50m</td></tr> <tr><td>Grille 6</td><td>Hauteur : 2.00m</td><td>Distance : 55m</td></tr> <tr><td>Grille 7</td><td>Hauteur : 2.50m</td><td>Distance : 45m</td></tr> <tr><td>Grille 8</td><td>Hauteur : 2.50m</td><td>Distance : 50m</td></tr> <tr><td>Grille 9</td><td>Hauteur : 2.50m</td><td>Distance : 55m</td></tr> <tr><td>Grille 10</td><td>Hauteur : 3.00m</td><td>Distance : 45m</td></tr> <tr><td>Grille 11</td><td>Hauteur : 3.00m</td><td>Distance : 50m</td></tr> <tr><td>Grille 12</td><td>Hauteur : 3.00m</td><td>Distance : 55m</td></tr> </table>	Grille 1	Hauteur : 1.70m	Distance : 45m	Grille 2	Hauteur : 1.70m	Distance : 50m	Grille 3	Hauteur : 1.70m	Distance : 55m	Grille 4	Hauteur : 2.00m	Distance : 45m	Grille 5	Hauteur : 2.00m	Distance : 50m	Grille 6	Hauteur : 2.00m	Distance : 55m	Grille 7	Hauteur : 2.50m	Distance : 45m	Grille 8	Hauteur : 2.50m	Distance : 50m	Grille 9	Hauteur : 2.50m	Distance : 55m	Grille 10	Hauteur : 3.00m	Distance : 45m	Grille 11	Hauteur : 3.00m	Distance : 50m	Grille 12	Hauteur : 3.00m	Distance : 55m
Grille 1	Hauteur : 1.70m	Distance : 45m																																			
Grille 2	Hauteur : 1.70m	Distance : 50m																																			
Grille 3	Hauteur : 1.70m	Distance : 55m																																			
Grille 4	Hauteur : 2.00m	Distance : 45m																																			
Grille 5	Hauteur : 2.00m	Distance : 50m																																			
Grille 6	Hauteur : 2.00m	Distance : 55m																																			
Grille 7	Hauteur : 2.50m	Distance : 45m																																			
Grille 8	Hauteur : 2.50m	Distance : 50m																																			
Grille 9	Hauteur : 2.50m	Distance : 55m																																			
Grille 10	Hauteur : 3.00m	Distance : 45m																																			
Grille 11	Hauteur : 3.00m	Distance : 50m																																			
Grille 12	Hauteur : 3.00m	Distance : 55m																																			

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<p><b>Article 3.3</b></p> <p>Le réglage de la trajectoire de droite ou de gauche doit être établi de telle sorte que les plateaux ne puissent pas tomber à l'extérieur des limites figurées par les côtés d'un angle de 90°, ayant pour sommet le centre de la machine et dont la médiane prolongée passé par le centre du poste de tir numéro 3.</p> <p>Les schémas des fosses recommandés (voir article 3.1) prévoient un angle extrême maximum entre 45° et 30° avec une distance de lancé correspondante (annexe 1).</p> <p>Le club organisateur doit fournir l'équipement nécessaire pour mesurer et paramétrer la hauteur, l'angle et la trajectoire</p>	<p>Article 3.3</p> <p><del>Le réglage de la trajectoire de droite ou de gauche doit être établi de telle sorte que les plateaux ne puissent pas tomber à l'extérieur des limites figurées par les côtés d'un angle de 90°, ayant pour sommet le centre de la machine et dont la médiane prolongée passé par le centre du poste de tir numéro 3.</del></p> <p>Le schéma des fosses recommandés (voir article 3.1) prévoient un angle extrême maximum à 22° à droite et à 22° à gauche de la ligne médiane de la fosse, avec une tolérance de +/- 5° (annexe 1).</p> <p>Le club organisateur doit fournir l'équipement nécessaire pour mesurer et paramétrer la hauteur, l'angle et la trajectoire</p>
<p><b>Partie 2 : ORGANISATION D'UNE COMPETITION</b></p> <p>2 types d'organisation du tir sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tir par planche de 6 tireurs maximum.</li> <li>- tir en ligne qui nécessite le matériel de pullage et d'arbitrage électronique.</li> </ul> <p>Cette décision sera prise à l'attribution du championnat.</p>	<p><b>Partie 2 : ORGANISATION D'UNE COMPETITION</b></p> <p>4 types d'organisation du tir sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tir par planche de 6 tireurs maximum.</li> <li>- tir en ligne qui nécessite le matériel de pullage et d'arbitrage électronique</li> <li>- Compétition en 200 plateaux : 8 séries de 25 plateaux, soit 5 plateaux par poste</li> <li>- Compétition en 300 plateaux : 10 séries de 30 plateaux, soit 6 plateaux par poste</li> </ul> <p>Cette décision sera prise à l'attribution du championnat.</p>
<p><b>Partie 3 : ARBITRAGE</b></p> <p><b>Article 12.2</b></p> <p>Après chaque lancement l'arbitre doit signaler clairement si le plateau doit être compté « BON » ou « ZERO »</p>	<p><b>Partie 3 : ARBITRAGE</b></p> <p><b>Article 12.2</b></p> <p>Après chaque lancement l'arbitre doit signaler clairement le nombre de points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateau cassé avec la première cartouche : 3 points ;</li> <li>- Plateau cassé avec la deuxième cartouche : 2 points ;</li> <li>- Plateau manqué: 0 point.</li> </ul>

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<p>Annexe 1</p> <p>Dimensions réglementaires</p>	<p>Annexe 1</p> <p>Dimensions réglementaires</p>

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
	<p>Annexe 2</p> <p>13.2 INSTALLATION DE LA TRAP POSEE SUR LE SOL</p> <p>NOTES :</p> <p>1/ Ce schéma n'est pas à l'échelle</p> <p>2/ Dimensions de la fosse :</p> <p>Longueur : de 2.40m à 2.50m</p> <p>Profondeur : de 1.25m à 2.50m</p> <p>Hauteur à l'avant : de 0.90m à 1m</p> <p>Hauteur à l'arrière : de 0.88m à 0.93m</p>

**FRA :** Approuvez-vous les modifications du règlement Trap1, présentées par la Commission Technique et approuvées par le Comité de Direction ?

**POUR :** 90

**CONTRE :** 5

**ABSTENTION :** 12

*\* La résolution 15 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*





## RESOLUTION 16 : AGO 2022 / OGA 2022

**FRA** : Approuvez-vous la possibilité de la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Elective 2022, par correspondance ou bien en visio-conférence, s'il est constaté début 2022 que l'évolution de la situation sanitaire internationale rend la tenue de nos réunions difficile, voire impossible en juillet 2022 en Italie ?

**POUR : 102**  
**CONTRE : 5**

*\* La résolution 16 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés*

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants. Il clôt la séance à 17h00.

\* \* \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par le Secrétaire Général / Trésorier.

Jean-François PALINKAS  
Président

Piero DONATO  
Secrétaire Général / Trésorier